



Dette pole emplois "urgent"

Par **baptiste 33**, le **28/12/2009 à 10:37**

Bonjour, j'ai été au chômage en début d'années pendant 1 mois suite à cela j'ai trouvé un travail en intérim, hors ne connaissant pas le fonctionnement de pôle emploi j'ai déclaré mon travail 1 mois après donc j'ai reçu un trop perçu, étant dans une situation très difficile financièrement, j'ai fait une demande de remise de dette hors elle m'a été refusée. Ils m'ont laissé la possibilité de payer en 3x à partir de décembre mais étant en fin de CDD et n'ayant toujours pas trouvé de travail je leur ai demandé une échéance à partir de janvier et en 6x mais cela n'a pas abouti. Quelles sont mes droits devant sa et mes possibilités. C'est assez urgent étant donné que la date butoir est le 30 décembre 2009. Merci d'avance pour votre réponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **28/12/2009 à 11:55**

Directeur de l'antenne régionale du Pôle emploi de la Gironde
Pôle emploi Aquitaine
4 et 6
r René Buthaud
33072 BORDEAUX CEDEX
Tél: 3949
Fax: 05 57 57 07 40
Bonjour, pourquoi ne pas envoyer par fax un courrier explicatif en ce sens (obtention de large délai de règlement) au Directeur de l'antenne régionale du Pôle Emploi de la Gironde (adresse à vérifier, un fax ce n'est pas gratuit), qui ne risque rien, n'a rien, à vous de voir, bonne fête de fin d'année à vous.

Par **baptiste 33**, le **28/12/2009 à 19:54**

Merci beaucoup de votre réponse, je vais tenter et je verrai. Bonne fêtes également. Bonne

